



VOTRE SIÈGE VOUS ATTEND

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale extraordinaire
Assemblée générale annuelle

Promutuel du Lac au Fleuve, société mutuelle d'assurance générale, ci-après désignée « la Société », convoque ses membres-assurés à une assemblée générale extraordinaire, suivie de son assemblée générale annuelle. Ces assemblées se tiendront le :

mercredi 21 mars 2018 à 19 h, en simultané par vidéoconférence aux trois endroits suivants :

Centre communautaire Robert-Côté

470, rue Notre-Dame, Saint-Pascal

Hôtel Universel

1000, boulevard des Cascades, Alma

Bureau de Promutuel du Lac au Fleuve

951, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'assemblée générale extraordinaire aura pour objet d'adopter le Règlement 2018-1 modifiant le Règlement N° 1 – Règlement de régie interne de la Société afin de réduire le nombre d'administrateurs de 12 à 10.

Les membres peuvent obtenir une copie du règlement proposé en s'adressant à la Société pendant les heures d'ouverture.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 2 : François Déry

Siège n° 5 : Roger Taillon

Siège n° 8 : Pascale Lévesque

Siège n° 12 : Richard Harvey

Tout membre-assuré désirant combler un siège d'administrateur doit transmettre au siège de la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 12 mars 2018 à 16 h, en la forme prescrite, le bulletin de mise en candidature et les déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Les documents doivent être adressés au secrétaire du conseil d'administration. Ils sont disponibles au siège, situé au 951, boulevard Monseigneur-De Laval, Baie-Saint-Paul, ainsi que dans tous les bureaux de service de la Société.

En conformité avec le règlement de régie interne, tout membre peut se faire représenter par une autre personne en déposant auprès du secrétaire de la Société, au moins dix (10) jours avant l'assemblée, un formulaire de procuration dûment rempli, disponible au siège de la Société. Dans le cas d'une personne morale, elle doit joindre au formulaire de procuration une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant son représentant. Les copies électroniques seront acceptées à condition que les documents originaux soient présentés à l'ouverture de l'assemblée. Un procureur ou un représentant ne peut représenter plus d'un membre.

En cas d'annulation, l'assemblée sera remise au lendemain, soit le jeudi 22 mars 2018, à la même heure et aux mêmes endroits.

Plusieurs prix totalisant 7 500 \$ en argent ou bonidollars seront tirés parmi les membres-assurés présents.

Du café et des accompagnements seront servis.

Pierre Raymond
Secrétaire du conseil d'administration
Diffusé le 7 mars 2018

PROMUTUEL
ASSURANCE
DU LAC AU FLEUVE